



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
Bureau de la Formation Continue et du
Développement des Compétences
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2015-670
30/07/2015

Date de mise en application : 29/07/2015

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Dispositif d'appui à la préparation aux concours internes 2016 et 2017 d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)

Destinataires d'exécution

DRAAF
 DAAF
 DDT(M)
 DD(CS)PP
 Préfets de région et de département
 Administration centrale
 Etablissements publics du MAAF
 EPLEFPA

Résumé : Cette note présente le dispositif d'appui à la préparation du concours IAE mis en œuvre par Bordeaux Sciences Agro, sur une durée de 8 mois, principalement sur un mode d'enseignement à distance.

Textes de référence : Décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 modifié par le décret n°2007-653 du 30

avril 2007 portant création du corps des IAE.

1-Contexte

Le décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 modifié par le décret n°2007-653 du 30 avril 2007 portant création du corps des IAE prévoit l'organisation d'un concours interne unique, se substituant aux concours internes d'accès aux trois anciens corps d'ingénieurs des travaux. L'arrêté du 5 février 2007 fixe le programme et les règles d'organisation du concours interne (*cf. Annexe 1*).

2-Le dispositif de préparation

Une préparation au concours interne d'accès aux corps des IAE est proposée par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC). L'organisation de la formation est confiée à l'école d'enseignement supérieur agricole Bordeaux Sciences Agro.

Elle est ouverte prioritairement aux agents appartenant au Ministère chargé de l'Agriculture, qu'ils soient affectés dans ses services ou dans les établissements publics qui en dépendent.

Deux modules de formation sont proposés qui concernent, d'une part la remise à niveau des connaissances et, d'autre part la préparation au concours.

Module 1 (code Epicéa : 158 974) : son objectif est la **remise à niveau préalable** des connaissances scientifiques au niveau Terminale, dans la perspective de passer le **concours 2017**.

Module 2 (code Epicéa : 158 975) : son objectif est la préparation et l'entraînement au **concours 2016**.

L'inscription à chacun de ces modules est limitée à **une fois tous les trois ans**.

Il est rappelé que l'engagement dans cette démarche implique un **investissement et un travail personnels importants**, au regard du niveau élevé des épreuves.

2-1 / Module 1: Remise à niveau des connaissances

- Le public concerné

Ce module s'adresse aux agents qui envisagent de se présenter à la session 2017 du concours interne de recrutement dans le corps des IAE et qui souhaitent acquérir au préalable les connaissances correspondant à un niveau de Terminale scientifique dans les matières au programme: mathématiques, physique, chimie, biologie.

À l'issue de ce parcours, les agents ont vocation à intégrer le module n°2 pour la préparation proprement dite du concours, au regard du niveau de connaissances atteint et validé par les enseignants qui ont suivi l'agent.

- Contenus et modalités de la formation

Il s'agit d'un parcours de formation à distance qui se déroule selon les modalités suivantes :

- Accès à un espace numérique de travail (plate-forme d'enseignement à distance),
- Accompagnement personnalisé,
- Rédaction de 5 devoirs à renvoyer pour correction dans chacune des matières.

Le travail nécessaire à la réalisation de ce parcours représente 600 heures, à compter d'octobre 2015 jusqu'à mai 2016.

- Modalités d'inscription

Les agents intéressés adresseront leur candidature, sous couvert hiérarchique, à Bordeaux Sciences Agro - Formation Continue, à l'attention de Mme Emilie DEFAYE **avant le 14 septembre 2015** au moyen de la fiche d'inscription jointe en *annexe 2*. Seules les demandes complètes reçues à cette date seront examinées.

Une commission étudiera les candidatures pour **mesurer l'adéquation du profil de l'agent avec le niveau d'exigence requis** et rendre une décision motivée sur la suite à donner.

2-2/ Module n°2: Préparation des épreuves écrites du concours interne 2016

- Le public concerné

Ce module est réservé aux agents qui remplissent les conditions réglementaires pour se présenter au concours interne 2016 (*cf annexe 1*).

Il s'adresse aux agents ayant suivi avec succès le module 1 (sans qu'ils aient besoin d'adresser un nouveau dossier d'inscription) et à des agents qui souhaitent préparer directement le concours, sans suivre le module 1.

- Modalités et contenu de la préparation

Il s'agit d'un module de formation ouverte et à distance (FOAD) préparant les agents aux épreuves écrites de mathématiques, physique, chimie, biologie et français.

Ce module comprend :

- ⇒ La mise à disposition de supports de cours sur la plate-forme numérique dédiée,
- ⇒ la participation à 3 regroupements dans les locaux de Bordeaux Sciences Agro, entre le mois octobre 2015 (premier regroupement) et avril 2016,
- ⇒ la mise en place d'un concours blanc, sur 2 journées, correspondant à la durée réelle de l'examen, organisé au sein de la structure d'affectation du candidat avec l'appui du responsable local de formation,
- ⇒ un accompagnement individuel,
- ⇒ un accès à un espace de ressources partagées (forum).

Le travail à fournir pour le suivi de ce module est de 800 heures pendant 9 mois.

- Modalités d'inscription

Les agents intéressés adresseront leur candidature, sous couvert hiérarchique, à Bordeaux Sciences Agro au moyen du dossier d'inscription joint en *annexe 2*. Seules seront examinées les demandes d'inscription complètes **reçues avant le 14 septembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier devra être adressé à Bordeaux Sciences Agro - Formation Continue **à l'attention de Mme Emilie DEFAYE**.

Fin septembre 2015, les candidats du module 2 seront convoqués à un entretien préalable destiné à évaluer leur aptitude à suivre ce module de préparation au concours.

Le cas échéant, il pourra leur être proposé de suivre au préalable le module 1 de remise à niveau.

3 - Réglementation relative à la préparation des concours

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une **dispense de service de 5 jours par an** pour permettre à un agent de **suivre des actions de formation** dans le cadre de la PEC, sans plafonner le nombre de jours à l'échelle de la carrière. En cas de besoin, **l'agent peut également mobiliser son Droit Individuel à la Formation (DIF) en complément de ces 5 jours** (voir la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1226 du 8 octobre 2008 relative à la mise en œuvre de la FPTLV au MAAF).

4 - Prise en charge de la formation

La prise en charge des frais d'inscription des agents du MAAF est assurée par le Bureau de la Formation Continue et du Développement des compétences.

La prise en charge des frais d'inscription des agents des autres maisons d'emploi (établissements publics sous tutelle, autres ministères) est à la charge de l'employeur, sur la base d'une convention à établir avec Bordeaux Sciences Agro préalablement au démarrage des formations.

Pour l'ensemble des agents, les frais de déplacements et de séjour sont à la charge des structures d'affectation. Bordeaux Sciences Agro s'occupera de l'organisation de leur hébergement à des conditions avantageuses.

IMPORTANT : L'inscription à la formation ne vaut pas inscription au concours interne. Les intéressés devront s'inscrire au concours interne dans le cadre de la procédure habituelle qui fera l'objet d'une note de service particulière à paraître ultérieurement.

Pour toute information sur les conditions d'accès au concours interne et sur le calendrier prévisionnel d'organisation des épreuves, vous pouvez vous connecter au site des concours du MAAF (www.concours.agriculture.gouv.fr).

Le Chef du Service des Ressources
Humaines,

Jacques CLEMENT

Les conditions d'inscription au concours interne d'IAE et la nature des épreuves

•Les conditions d'inscription au concours interne et l'obligation de scolarité

Le concours interne d'accès au corps des IAE est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat qui, au 1er janvier de l'année du concours, justifient de trois années au moins de services publics, période de scolarité non comprise.

Les élèves ingénieurs recrutés par la voie du concours interne sont astreints à une scolarité d'une durée maximum de trois ans dans une des écoles nationales d'ingénieurs dont la liste est fixée par l'arrêté du 4 janvier 2007.

Ils s'engagent à servir en qualité de fonctionnaire de l'État, en activité ou en détachement, pendant une durée minimale de huit ans à compter de la date de titularisation dans le corps des IAE.

•Les épreuves du concours interne

Le concours interne comporte à l'écrit les épreuves suivantes :

- a) une épreuve de français se composant de la rédaction d'une note à partir d'un dossier (durée : 4 heures ; coefficient : 2)
- b) une épreuve de mathématiques (durée : 3 heures ; coefficient : 1)
- c) une épreuve de physique (durée : 2 heures ; coefficient : 1)
- d) une épreuve de chimie (durée : 2 heures ; coefficient : 1)
- e) une épreuve de biologie (durée : 2 heures ; coefficient : 1)

Le concours interne comporte à l'oral les épreuves suivantes :

- a) un entretien avec le jury visant à apprécier les motivations professionnelles et les qualités de réflexion et d'analyse du candidat ainsi que son aptitude à exercer les fonctions d'IAE au regard de l'environnement professionnel et des missions dévolues au corps des IAE (durée : 30 minutes ; coefficient : 2)
- b) une épreuve de langue étrangère à choisir entre l'allemand, l'anglais et l'espagnol. Cette épreuve a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à comprendre un message oral, à en faire une restitution synthétique écrite et à s'exprimer oralement dans une langue étrangère (préparation : 1 heure ; durée : 30 minutes ; coefficient : 1).



Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt

Dossier d'inscription

Dispositif d'appui à la préparation au concours interne d'accès
au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

Cocher le module choisi :

* **Module 1**

Remise à niveau des connaissances par correspondance

ou

* **Module 2**

*Préparation en formation ouverte et à distance
des épreuves écrites*

Nom, prénom :

Structure d'affectation :

Dossier à compléter et à retourner avant le 14 septembre 2015
sous couvert hiérarchique à :
Bordeaux Sciences Agro
Service de la Formation Continue
A l'attention de Madame Emilie DEFAYE
1 cours du Général de Gaulle – CS 40201
33175 GRADIGNAN

Visa du directeur de la structure

A – Fiche de renseignements

Identité

Nom, prénoms : Sexe : F * M *

Date et lieu de naissance : à :

Situation de famille : * Célibataire * Marié(e) * Autre

Nombre d'enfants :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone personnel (fixe/portable) :

Mel personnel :

Situation et coordonnées professionnelles

Date d'entrée dans la fonction publique:

Statut actuel

Corps :

Emploi.....

Adresse professionnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone professionnel (fixe/portable) :

Mel professionnel :

Le candidat certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait àle,

Signature obligatoire du candidat,

B - Parcours de formation :**1 – Études secondaires** (à partir de la 3^{ième})

Période	Formation suivie (cursus, établissement, lieu) (1)	Lieu	Résultats / diplômes

(1) indiquer filières et spécialisations

Examen de fin d'études secondaires

Année :

Série/ option de bac :

Mention : Aucune * AB * B * TB *

2 - Enseignement supérieur

Période	Formation suivie / spécialisation	Lieu

C - Parcours professionnel : (par ordre chronologique)

Période	Durée	Entreprise / Organisme / Service lieu	Emplois occupés

Pièces à joindre :

- 1 - La copie des diplômes d'enseignement supérieur (le cas échéant)
- 2 - Un curriculum vitae
- 3 - Une lettre de motivation
- 4 - Deux photographies d'identité

Calendrier

14 septembre 2015	Date limite dépôt du dossier d'inscription
19 octobre 2015	Envoi des premiers documents de cours